

Lycée Français Charles Lepierre de Lisbonne

Paris, le **29 JAN. 2024**

72

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

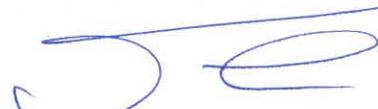
Vu le contrat de recrutement de Madame Pascale GAUTROT LAMOUREUX en qualité de chef d'établissement du lycée français Charles Lepierre de Lisbonne à compter du 1er septembre 2023 ;

Décide :

Article 1er : Madame Pascale GAUTROT LAMOUREUX est autorisée à signer le marché de prestation de services de nettoyage avec l'entreprise SANIAMBIENTE - FACILITY SERVICES LDA au profit du Lycée français Charles Lepierre de Lisbonne d'un montant annuel estimé de 216 580,20 € HT / 266 393,65 € TTC (866 320,80 € HT / 1 065 574,60 € TTC sur 4 ans).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

La directrice générale de l'AEFE



Claudia SCHERER-EFFOSSE